

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE ST CEZERT-Budget Communal

Numéro SIRET : **21310473000014**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE GRENADE

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : Budget Communal

ANNEE 2016

Code INSEE 31473	COMMUNE ST CEZERT Budget Communal	BP 2016
----------------------------	---	-------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	415
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	6
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté des Communes Save et Garonne	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	790,29	0,00
2	Produits des impositions directes / population	167,77	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	716,42	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	292,41	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	166,53	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	47,75%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	113,63%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	40,82%	0,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP 2016
---	----------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2015 après le vote du compte administratif 2015.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	358 160,65	297 313,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 60 847,65
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		358 160,65	358 160,65

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	109 071,00	122 334,85
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	23 643,73	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 10 379,88
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		132 714,73	132 714,73
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		490 875,38	490 875,38

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	85 730,00	0,00	132 860,00	132 860,00	132 860,00
012	Charges de personnel	157 750,00	0,00	156 600,00	156 600,00	156 600,00
014	Atténuations de produits	3 500,00	0,00	3 800,00	3 800,00	3 800,00
65	Autres charges gestion courante	35 698,00	0,00	32 510,00	32 510,00	32 510,00
Total des dépenses de gestion courante		282 678,00	0,00	325 770,00	325 770,00	325 770,00
66	Charges financières	2 800,00	0,00	1 700,00	1 700,00	1 700,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		286 478,00	0,00	327 970,00	327 970,00	327 970,00
023	Virement à la sect° d'investis. (5)	26 326,10		27 322,65	27 322,65	27 322,65
042	Opérations d'ordre entre section (5)	1 200,00		2 868,00	2 868,00	2 868,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		27 526,10		30 190,65	30 190,65	30 190,65
TOTAL		314 004,10	0,00	358 160,65	358 160,65	358 160,65

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

358 160,65

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	50 620,00	0,00	100 820,00	100 820,00	100 820,00
73	Impôts et taxes	74 500,00	0,00	90 123,00	90 123,00	90 123,00
74	Dotations et participations	91 370,00	0,00	89 870,00	89 870,00	89 870,00
75	Autres produits gestion courante	18 000,00	0,00	16 500,00	16 500,00	16 500,00
Total des recettes de gestion courante		234 490,00	0,00	297 313,00	297 313,00	297 313,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		234 490,00	0,00	297 313,00	297 313,00	297 313,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		234 490,00	0,00	297 313,00	297 313,00	297 313,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

60 847,65

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

358 160,65

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

30 190,65

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	31 343,63	18 294,00	6 706,00	6 706,00	25 000,00
204	Subventions d'équipement versées	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
21	Immobilisations corporelles	29 300,00	5 349,73	91 000,00	91 000,00	96 349,73
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 453,65	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	65 597,28	23 643,73	99 206,00	99 206,00	122 849,73
	Total des dépenses d'équipement	65 597,28	23 643,73	99 206,00	99 206,00	122 849,73
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	39 965,00	0,00	9 865,00	9 865,00	9 865,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	39 965,00	0,00	9 865,00	9 865,00	9 865,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	105 562,28	23 643,73	109 071,00	109 071,00	132 714,73
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			0,00	0,00	0,00
	TOTAL	105 562,28	23 643,73	109 071,00	109 071,00	132 714,73

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

132 714,73

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	14 500,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	16 580,00	0,00	26 080,35	26 080,35	26 080,35
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	31 080,00	0,00	59 080,35	59 080,35	59 080,35
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	21 004,00	0,00	17 800,00	17 800,00	17 800,00
1068	Excédents de fonctionnement (9)		0,00	13 263,85	13 263,85	13 263,85
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	23 004,00	0,00	33 063,85	33 063,85	33 063,85
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	54 084,00	0,00	92 144,20	92 144,20	92 144,20
021	Virement de la section de fonct. (4)	26 326,10		27 322,65	27 322,65	27 322,65
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	1 200,00		2 868,00	2 868,00	2 868,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	27 526,10		30 190,65	30 190,65	30 190,65
	TOTAL	81 610,10	0,00	122 334,85	122 334,85	122 334,85

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

10 379,88

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

132 714,73

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

30 190,65

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP 2016
---	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	132 860,00		132 860,00
012	Charges de personnel	156 600,00		156 600,00
014	Atténuations de produits	3 800,00		3 800,00
65	Autres charges gestion courante	32 510,00		32 510,00
66	Charges financières	1 700,00	0,00	1 700,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	2 868,00	2 868,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		27 322,65	27 322,65
Dépenses de fonctionnement - Total		327 970,00	30 190,65	358 160,65

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

358 160,65

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	9 865,00	0,00	9 865,00
18	Compte de liaison	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	25 000,00	0,00	25 000,00
204	Subventions d'équipements versés	1 500,00	0,00	1 500,00
21	Immobilisations corporelles (6)	96 349,73	0,00	96 349,73
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		132 714,73	0,00	132 714,73

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

132 714,73

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services	100 820,00		100 820,00
73	Impôts et taxes	90 123,00		90 123,00
74	Dotations et participations	89 870,00		89 870,00
75	Autres produits gestion courante	16 500,00	0,00	16 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		297 313,00	0,00	297 313,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	60 847,65
---	------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	358 160,65
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	17 800,00	0,00	17 800,00
13	Subventions d'investissement	33 000,00	0,00	33 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	28 080,35	0,00	28 080,35
18	Compte de liaison	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		2 868,00	2 868,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		27 322,65	27 322,65
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		78 880,35	30 190,65	109 071,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	10 379,88
--	------------------

AFFECTATION AU COMPTE 1068	13 263,85
-----------------------------------	------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	132 714,73
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
011	Charges à caractère général	85 730,00	132 860,00	132 860,00
6042	Achat presta° service sauf terra	25 000,00	23 000,00	23 000,00
60611	Eau & assainissement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60612	Energie-électricité	18 000,00	20 000,00	20 000,00
60622	Carburants	600,00	650,00	650,00
60624	Produits de traitement	1 000,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	2 000,00	2 000,00	2 000,00
60632	F. de petit équipement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60636	Vêtements de travail	500,00	500,00	500,00
6064	Fournitures administratives	800,00	800,00	800,00
6065	Livres,disques,cassettes	500,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	3 500,00	3 200,00	3 200,00
6068	Autres matières & fournitures	3 500,00	3 500,00	3 500,00
611	Contrats prestations services	5 000,00	2 000,00	2 000,00
6135	Locations mobilières		0,00	0,00
61521	Entretien de terrains	500,00	500,00	500,00
615221	Bâtiments publics	5 000,00	5 000,00	5 000,00
615231	Voirie	600,00	600,00	600,00
61551	Entretien matériel roulant	500,00	500,00	500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	500,00	500,00	500,00
6156	Maintenance	2 500,00	2 500,00	2 500,00
6161	Assurance multirisque	3 800,00	3 750,00	3 750,00
6168	Autres assurances		80,00	80,00
6182	Doc. générale et Technique	400,00	400,00	400,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	500,00	600,00	600,00
6226	Honoraires		1 000,00	1 000,00
6228	Divers		0,00	0,00
6231	Annonces et insertions		0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	3 000,00	2 500,00	2 500,00
6237	Publications		0,00	0,00
6247	Transp.collectifs		1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	400,00	300,00	300,00
6262	Frais de télécommunication	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6281	Concours divers (cotisations)	350,00	350,00	350,00
6282	Frais de gardiennage	130,00	130,00	130,00
62878	Remb. autres organismes		50 000,00	50 000,00
6288	Autres services extérieurs	150,00	300,00	300,00
63512	Taxes foncières	1 500,00	1 200,00	1 200,00
012	Charges de personnel	157 750,00	156 600,00	156 600,00
6332	Cotisations au FNAL	100,00	100,00	100,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	850,00	1 000,00	1 000,00
6338	Autres impôts & taxes	300,00	300,00	300,00
6411	Personnel titulaire	105 000,00	105 000,00	105 000,00
6413	Personnel non titulaire	5 000,00	3 000,00	3 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	20 000,00	20 500,00	20 500,00
6453	Cotisations caisses retraite	20 500,00	21 000,00	21 000,00
6454	Cotisations ASSEDIC	300,00	200,00	200,00
6455	Cotisations Assurances Personnel	4 600,00	4 600,00	4 600,00
6458	Cotisations autres organismes	300,00	300,00	300,00
6475	Médecine du travail	800,00	600,00	600,00
6478	Autres charges sociales		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	3 500,00	3 800,00	3 800,00
7391171	Dégrèv. taxe foncière sur propr.		300,00	300,00
73921	Attributions de compensation	3 500,00	3 500,00	3 500,00
65	Autres charges gestion courante	35 698,00	32 510,00	32 510,00
6531	Indemnités élus	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6533	Cotisations retraite élus	500,00	500,00	500,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
6541	Créances admises en non-valeur	150,00	500,00	500,00
6553	Service d'incendie	5 456,00	5 510,00	5 510,00
65541	Compensat° charges territoriales	8 000,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions		8 000,00	8 000,00
657362	CCAS	1 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	8 592,00	6 000,00	6 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		282 678,00	325 770,00	325 770,00
66	Charges financières (b)	2 800,00	1 700,00	1 700,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 800,00	1 700,00	1 700,00
668	Autres charges financières		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (exerc.antér.)	500,00	500,00	500,00
678	Autres charges exception.	500,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d)(6)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		286 478,00	327 970,00	327 970,00
023	Virement à la sect° d'investis.	26 326,10	27 322,65	27 322,65
042	Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)	1 200,00	2 868,00	2 868,00
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	1 200,00	2 868,00	2 868,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		27 526,10	30 190,65	30 190,65
043	Op. ordre intérieur de section (10)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		27 526,10	30 190,65	30 190,65
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		314 004,10	358 160,65	358 160,65

+

RESTES A REALISER 2015 (11)	0,00
------------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	358 160,65
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
6419	Remb. rémunérations de personnel		0,00	0,00
6459	Remb. sur charges de Sécu.		0,00	0,00
6479	Remb. autres charges sociales		0,00	0,00
70	Produits des services	50 620,00	100 820,00	100 820,00
70311	Concessions dans les cimetières		200,00	200,00
70323	Redev occup domaine public	620,00	620,00	620,00
7067	Red. serv. périscolaires et ens.	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70878	Remb par autres redevables	30 000,00	80 000,00	80 000,00
73	Impôts et taxes	74 500,00	90 123,00	90 123,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	70 000,00	69 623,00	69 623,00
7325	Fonds péréq. interco et commun.	4 500,00	4 500,00	4 500,00
7343	Taxes sur les pylones électri.		9 000,00	9 000,00
7388	Autres taxes diverses		7 000,00	7 000,00
74	Dotations et participations	91 370,00	89 870,00	89 870,00
7411	Dotation forfaitaire	57 543,00	53 675,00	53 675,00
74121	Dot Solidarité rurale	9 194,00	9 971,00	9 971,00
74127	Dot nationale de péréquation	4 553,00	5 463,00	5 463,00
742	Dotations aux élus locaux	2 812,00	2 691,00	2 691,00
746	DGD		0,00	0,00
74718	Autres	2 300,00	2 500,00	2 500,00
7482	Compensat° perte taxe addit° mut	9 000,00	9 500,00	9 500,00
74833	Etat-Compensat° CET (CVAE - CFE)	18,00	15,00	15,00
74834	Etat/compens. taxe fonc.	2 046,00	1 881,00	1 881,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	2 404,00	2 674,00	2 674,00
7488	Autres attribut° et participat°	1 500,00	1 500,00	1 500,00
75	Autres produits gestion courante	18 000,00	16 500,00	16 500,00
752	Revenus des immeubles	18 000,00	16 500,00	16 500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		234 490,00	297 313,00	297 313,00
(a) = (70+74+75+013)				
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
764	Revenus valeurs mob.placement		0,00	0,00
768	Autres produits financiers		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers		0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (5)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		234 490,00	297 313,00	297 313,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)		0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (9)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		234 490,00	297 313,00	297 313,00

+

RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	60 847,65
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	358 160,65
--	-------------------

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP	2016
--	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	31 343,63	6 706,00	6 706,00
202	Frais doc. urbanisme, numérisat°	31 343,63	6 706,00	6 706,00
2051	Concessions, droits similaires		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	1 500,00	1 500,00	1 500,00
2041511	GFP rat : Biens mobiliers		0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installat°	1 500,00	1 500,00	1 500,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	29 300,00	91 000,00	91 000,00
2128	Autres agenc. et aménag.		0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires		15 000,00	15 000,00
21316	Equipements de cimetière		40 000,00	40 000,00
21318	Autres bâtiments publics	15 000,00	35 000,00	35 000,00
2151	Réseaux de voirie	3 300,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage	5 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et info.		0,00	0,00
2184	Mobilier	5 000,00	1 000,00	1 000,00
2188	Autres immo corporelles	1 000,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 453,65	0,00	0,00
2315	Immos en cours-inst.techn.	3 453,65	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		65 597,28	99 206,00	99 206,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	39 965,00	9 865,00	9 865,00
1641	Emprunts en euros	35 500,00	5 400,00	5 400,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
16873	Dettes envers départements	2 465,00	2 465,00	2 465,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00
Total des dépenses financières		39 965,00	9 865,00	9 865,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		105 562,28	109 071,00	109 071,00
040	Opérations d'ordre entre section (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installat°		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		105 562,28	109 071,00	109 071,00

+	
RESTES A REALISER 2015 (11)	23 643,73
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	132 714,73

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal		BP	2016
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	14 500,00	33 000,00	33 000,00
1321	Etat & établ.nationaux		10 000,00	10 000,00
1323	Départements	3 500,00	12 000,00	12 000,00
1346	Participation voirie et réseaux	11 000,00	11 000,00	11 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	16 580,00	26 080,35	26 080,35
1641	Emprunts en euros	16 580,00	26 080,35	26 080,35
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		31 080,00	59 080,35	59 080,35
10	Dotations Fonds divers Réserves	21 004,00	31 063,85	31 063,85
10222	FCTVA	16 004,00	9 800,00	9 800,00
10226	Taxe d'aménagement	5 000,00	8 000,00	8 000,00
1068	Excédents de fonctionnement		13 263,85	13 263,85
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	2 000,00	2 000,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00
Total des recettes financières		23 004,00	33 063,85	33 063,85
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		54 084,00	92 144,20	92 144,20
021	Virement de la section de fonct.	26 326,10	27 322,65	27 322,65
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)	1 200,00	2 868,00	2 868,00
2802	Frais documents d'urbanisme	1 160,00	2 828,00	2 828,00
28041512	GFP rat : Bâtiments et instal.	40,00	40,00	40,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		27 526,10	30 190,65	30 190,65
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		27 526,10	30 190,65	30 190,65
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		81 610,10	122 334,85	122 334,85

+

RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	10 379,88
--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	132 714,73
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 24

LIBELLE : PVR

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		24 139,00	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	24 139,00	0,00	0,00	0,00	
238	Avances cdes immos corporelles	24 139,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	^c 0,00	^d 11 000,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	11 000,00
1346	Participation voirie et réseaux	11 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	11 000,00
---	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP	2016
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					76 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					76 000,00									
101655200	CRCA				46 000,00	F		4.38	0		A		O	A-1
T1PTWV018PR	Crédit Agricole Toulouse 31				30 000,00	F		3.95	0		A		O	A-1
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					36 982,00									
16873 Emprunts auprès département (total)					36 982,00									
001	Département				36 982,00			0	0		A		O	A-1
Total général					112 982,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2016											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				38 636,98					5 360,29	1 576,49	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)				38 636,98					5 360,29	1 576,49	0,00	0,00
101655200	N			11 704,00	2,00	F		4,404	3 735,33	512,64	0,00	0,00
T1PTWV018PR	N			26 932,98	12,00	F		3,95	1 624,96	1 063,85	0,00	
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)				9 867,00					2 465,00	0,00	0,00	0,00
16873 Emprunts auprès département (total)				9 867,00					2 465,00	0,00	0,00	0,00
001	N			9 867,00	3,00			0	2 465,00	0,00	0,00	0,00
Total général				48 503,98					7 825,29	1 576,49	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	48 503,98					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2016 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		7 865,00	7 865,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		7 865,00	7 865,00
1641	Emprunts en euros	5 400,00	5 400,00
1687	Autres dettes	2 465,00	2 465,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	7 865,00	23 643,73	D001 0,00	31 508,73

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		47 990,65	III 47 990,65
Ressources propres externes de l'année (a)		17 800,00	17 800,00
10222	Dotations Fonds divers Réserves	9 800,00	9 800,00
10226	Taxe d'aménagement	8 000,00	8 000,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		30 190,65	30 190,65
2802	Frais documents d'urbanisme	2 828,00	2 828,00
28041512	GFP rat : Bâtiments et instal.	40,00	40,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonct.	27 322,65	27 322,65

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	47 990,65	0,00	10 379,88	13 263,85	71 634,38

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	31 508,73
Ressources propres disponibles	IV	71 634,38
Solde	V = IV - II (6)	+ 40 125,65

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrivez uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574		subvention de fonctionnement	ACCA St Cézert	Associations	225,00
6574		subvention de fonctionnement	Association Parents Elèves	Associations	180,00
6574		Subvention voyage scolaire	Collège de Cadours	Associations	160,00
6574		subvention de fonctionnement	Comité des Fêtes	Associations	2 290,00
6574		subvention de fonctionnement	Coopérative Scolaire	Associations	2 250,00
6574		subvention de fonctionnement	FNACA Section de Grenade	Associations	90,00
6574		subvention de fonctionnement	Foyer rural	Associations	495,00
6574		subvention de fonctionnement	Les restos du coeur	Associations	100,00
6574		subvention de fonctionnement	Pétanque St Cézerienne	Associations	225,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP	2016
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0	1	1	1	0	1
Secrétaire de Mairie	A	0	1	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		1	4	5	5	0	5
Adjoint technique 2ème classe	C	1	4	5	5	0	5
FILIERE ANIMATION (i)		0	1	1	1	0	1
Adjoint d'animation 2ème classe	C	0	1	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		1	6	7	7	0	7

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP	2016
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP 2016
---	----------------

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2015 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2015 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2015 (%)
Taxe d'habitation	376 200,00	0,000	9,950	0,000	37 432,00	0,000
Taxe foncière sur les propriétés bâties	224 600,00	0,000	9,950	0,000	22 348,00	0,000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	19 300,00	0,000	51,000	0,000	9 843,00	0,000
Cotisation foncière des entreprises	0,00	0,000	0,000	0,000	0,00	0,000
TOTAL	620 100,00	0,000			69 623,00	0,000

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le le Maire,
A SAINT-CEZERT, le 08/04/2016
Le le Maire,

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTES : Pour :
 Contre :
 Abstention :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session
A SAINT-CEZERT, le 08/04/2016

Date de convocation : 31/03/2016

Les membres du Conseil Municipal,

BOSC Gilles	
BUTTO Claude	
BUTTO Patrick	
COSTES Jean-Pierre	
DARLES Monique	
GASPARIK Karine	
INFANTI Lucien	
JACOB René	
LAFON Fabienne	
OLIVEIRA SOARES Caroline	
SOURIAC Fabien	

Certifié exécutoire par le le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A SAINT-CEZERT, le 08/04/2016

COMMUNE ST CEZERT - 31 - Budget Communal	BP 2016
IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

SOMMAIRE

I - Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles

p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles

p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.17 B3 - Opération d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

Jointes

Sans Objet

A - Eléments du bilan

A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.18 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette

p.20 A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux

p.21 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme

A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes

A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements

A4 - Etat des provisions

A5 - Etalement des provisions

p.22 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.23 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.

A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.

A8 - Etat des charges transférées

A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt

B1.3 - Etat des contrats de credit-bail

B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

p.24 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

p.25 C1 - Etat du personnel

p.27 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement

C3.2 - Liste des établissements publics créés

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

p.28 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes

p.29 D2 - Arrêté et signatures

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)